

<http://46.105.83.158/spip/spip.php?article6734>



Compte-rendu du Conseil Départemental de l'Education Nationale de rentrée

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: jeudi 26 septembre 2024

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Lundi 23 septembre 2024, la FSU a siégé au CDEN en présence des élus du Département et du DASEN. Cette instance a été précédée d'une réunion sur les travaux dans les collèges, où nous avons fait remonter les problématiques qui touchent aux bâtiments et aux personnels de restauration et d'entretien, employés par le Département.

M. DORTE, le vice-président du Conseil Départemental, nous a dressé un **constat plutôt alarmiste quant aux finances du Département**, qui doit trouver 18 millions d'euros pour boucler son budget. Il a affirmé vouloir poursuivre les actions d'investissement et les actions éducatives à destination des collèges, mais les **dotations aux collèges risquent de baisser en 2026**.

M. LEPETZ, DASEN de l'Yonne, nous a dressé un constat complètement déconnecté de la réalité : il a parlé d'une **rentrée sereine et a minimisé les problèmes pointés par la FSU** (manque de professeurs principaux, gestion des AESH, etc.). Après avoir rappelé les objectifs du Rectorat (protéger la santé et la sécurité des élèves et des personnels, lutter contre le harcèlement, faire réussir les élèves, ouvrir les établissements sur les territoires, innover, accompagner les personnels dans leur carrière...), il a défendu le « Choc des savoirs » voulu par l'ancien ministre Gabriel Attal.

De son côté, la FSU a dénoncé dans sa déclaration préalable (voir pièce jointe) les problèmes rencontrés aux différents échelons (nationale, académique, départementale, locale), renforcés par la valse des ministres et les « réformes permanentes » qui sont une manière de déstabiliser et de vouloir mettre au pas les personnels.

En ce qui concerne les **dotations globales de fonctionnement des collèges**, attribuées par le conseil départemental, la **FSU a voté contre la répartition d'une enveloppe en baisse et insuffisante**. Le montant attribué à chaque collège répond à des critères (viabilisation, coût des énergies, montant du fonds de roulement, part élève) au plus près des établissements dans le cadre d'un dialogue de gestion, mais qui nous semblent opaques et renforcent la pression sur les adjoints gestionnaires (qu'on nomme désormais « secrétaires généraux »).

Si la FSU voit d'un bon œil les opérations de maintenance et de réhabilitation des collèges, elle s'est étonnée de la capacité à venir après réhabilitation pour le collège de Pont/Yonne (**750 élèves contre 509 actuellement**) étant donné la tendance baissière de la démographie, notamment scolaire.

Le montant alloué à la **dotations pour les élèves de SEGPA** passe de 30 à 40€, comme cela avait été promis l'an dernier suite à l'intervention de la FSU.

La FSU a interpellé les élus et les services du Département, à propos de plusieurs problématiques qui nous semblent importantes : nécessité d'un dialogue conjoint avec la DSDEN, le Département et les organisations syndicales sur les **températures extrêmes dans les salles ; créneaux d'accès à la piscine** qui posent problème sur l'Auxerrois et sur le Sénonais.

La FSU a approuvé la **pérennisation des actions culturelles** du Département, mais nous avons demandé à élargir l'opération « Collèges au cinéma » pour qu'elle puisse bénéficier à davantage d'élèves. La FSU a aussi accueilli favorablement **l'ouverture prévue d'une classe à horaires aménagés cinéma (CHAC)** au collège de Champs Plaisants de Sens à la rentrée prochaine.

Enfin, la FSU a longuement interpellé le DASEN sur les **conditions de travail des AESH et sur la gestion par les PIAL**, souvent déconnectée de la réalité du terrain et ne respectant pas toujours les vœux et l'expérience des AESH

dans leur établissement. Enfin, la FSU a demandé à M. LEPETZ de fournir les documents des blocs de moyens provisoires des établissements, promis en juin et qui n'ont toujours pas été envoyés.